

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2005 À 20 HEURES 30

Convocation du 20 janvier 2005.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi vingt-cinq janvier deux mil cinq à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : MM TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, GUÉLIN, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

Absente excusée : Mme BRÉARD

M. Joël ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 21 décembre 2004 est adopté à l'unanimité.

CARTE COMMUNALE

Le cabinet CREA (MM Lionel LABBÉ et Bertrand DEFARGE) est venu présenter le planning d'élaboration de la carte communale. Le délai annoncé lors de l'appel d'offres est confirmé (1 an environ).

Monsieur Le Maire leur remet en mains propres le document appelé "Porter à connaissance" établi par la DDE.

Une 1^{ère} réunion de travail de la commission communale est programmée pour le 1^{er} mars matin. D'ici là, il y aura eu une visite sur site avec M. Bertrand DEFARGE.

VŒUX 2005

L'ensemble des vœux reçus par la mairie est mis à la disposition des élus.

Monsieur Le Maire confirme que le journal de la commune de janvier 2005 est maintenant disponible. Chaque conseiller se voit attribuer un stock de journaux à distribuer dès le lendemain. A ce propos, Monsieur Le Maire propose que les élus disponibles fin juin viennent faire les photocopies et la reliure afin de libérer du temps de notre secrétaire.

CHANTIER VOIRIE ET PARKING

€Travaux réalisés

- Coulage des bordures.
- Regards et grilles posés.
- Trottoirs chargés en calcaire.

- Emplacement des zones "Espace vert" tracé.

€Travaux à suivre

- Préparation de la chaussée et du parking.
- Rabotage du revêtement existant.
- Mise en œuvre des enrobés (Semaine 4 ou 5 ou 6, en fonction de la météo).

Nous avons donc réalisé, sur la RD 128, 1 250 ml de travaux d'enfouissement de réseaux et de voirie (Entreprise DAVID en 2002/2003 pour 500 ml et Société COLAS en 2004/2005 pour 750 ml). Le financement est assuré pour 25 % par la commune et pour 75 % par le Conseil Général.

SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME : NOUVELLES DEMANDES D'ADHÉSION (8^{ème} LISTE)

Le Maire donne connaissance de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 18 juin 2004 acceptant l'adhésion de 3 collectivités.

Le Maire se félicite de ces nouvelles adhésions qui vont renforcer les structures du Syndicat des Eaux, ainsi que le mécanisme de solidarité qui relie la grande majorité des communes du Département.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime dont la liste 8 est annexée à la délibération du Comité du 18 juin 2004.

GESTION DE LA SALLE MUNICIPALE

Compte tenu de la charge financière très importante liée aux frais de chauffage des locaux, Monsieur Le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir à une solution acceptable par les associations tout en sachant que les finances municipales ne pourront pas éternellement supporter de tels frais.

Il a été émis l'idée de ne plus offrir de gratuité annuelle à chaque club fédéré. Ce ne sera pas la panacée mais toute petite économie doit être recherchée. Il a été également souhaité que les 2 activités hebdomadaires qui nécessitent le chauffage de la grande salle 2 jours par semaine pour 1 voire 2 heures d'utilisation effectives, se regroupent sur une même journée, ce qui permettrait de diviser les frais de chauffage par 2.

Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. A cette fin, il a été demandé à Monsieur Jacques TARRIT de relever le compteur de consommation de gaz durant 1 mois à compter de ce jour. En rapprochant cette consommation et l'utilisation réelle des bâtiments, il devrait être possible de connaître le coût exact d'une soirée de chauffage de la grande salle.

VISITE MÉDICALE OBLIGATOIRE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque collectivité doit adhérer à un service de médecine du travail. Il informe le conseil qu'une enquête a été réalisée auprès de différents organismes. Compte tenu du coût respectif de ces derniers, il propose que la commune adhère dorénavant au service municipal de la médecine du travail de la ville de Saintes à compter de l'année 2005 (coût : 30,71 € par agent contre 67,07 € à l'ADMTPA). Les frais de transport des agents seront pris en charge par la commune selon tarif en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte cette proposition,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir,
- demande au Maire de résilier l'adhésion de la commune auprès de l'ADMTPA, service dépendant de la Mutualité Sociale Agricole.

TÉLÉTHON 2005

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que notre Conseiller Général, Monsieur Daniel LAURENT, souhaite que ROUFFIAC continue à participer à cette grande cause. Bien que les élus aient déjà choisi de ne plus participer au TÉLÉTHON, une proposition pour 2005 a été émise : une prestation de l'école de musique de JONZAC en l'église de ROUFFIAC. Cette animation sera certainement beaucoup plus simple en terme d'organisation que nos animations habituelles.

MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL DE ST-SEVER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 08 avril et du 20 mai 2003 par lesquelles le conseil acceptait le détachement d'un agent d'entretien de St-Sever pour intervenir, ponctuellement, sur Rouffiac, pour le fauchage des bords de route ou tout autre travail et autorisait Monsieur le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit cette disposition.

ABONNEMENT ANNUEL AU «PACK CADASTRE INTERACTIF » POUR L'ANNÉE 2005

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'abonnement annuel au "Pack Cadastre Interactif" du Syndicat informatique qui va remplacer, à terme, les plans cadastraux et les microfiches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes du contrat figurant dans le document annexe "Description du "Pack Cadastre Interactif"
- charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande
- inscrira la dépense de 325 € au budget 2005.

Description du «Pack Cadastre Interactif »

Le pack Cadastre Interactif est constitué d'un ensemble de 2 logiciels, MEDDI/VISION NUMERIQUE, et en option sans surcoût d'un 3^{ème} logiciel, MEDDI+ (choix optionnel à faire lors de l'activation).

1 Description des logiciels

- MEDDI (Module d'Exploitation des Données DGI Informatisées). Permet l'exploitation complète des 6 fichiers de la matrice cadastrale : les propriétaires, les propriétés bâties, les propriétés non bâties, les propriétés divisées en lots (accompagné de son fichier complémentaire) du fichier des voies, lieux-dits hameaux et le Fantoir. MEDDI dont la vocation est la recherche et la délivrance d'une dizaine de documents administratifs est millésimé tout comme la matrice cadastrale – modifications structurelles annuelles –. Il doit donc suivre les mêmes évolutions garantissant ainsi à ses utilisateurs la qualité des informations délivrées.
- MEDDI+. Est un outil de requêtes multicritères sur la base de données de MEDDI. Chacun des 200 éléments constituant la matrice cadastrale peut être affectée d'un critère en vue de l'extraction de ladite base de liste exploitable au format texte ou EXCEL, ou bien encore sous la forme d'une restitution graphique dans VISION NUMERIQUE.
- VISION NUMÉRIQUE. permet la visualisation de la cartographie communale vectorielle ou raster (PCI image). VISION NUMÉRIQUE autorise la simultanéité de l'affichage de tout autre fichier vectoriel ou image sur le cadastre à la condition expresse que ledit fichier possède le même géo référencement. Les formats pris en compte sont les : DWG, DGN, DXF, TIF, Edigéo, Shape, et Ecw.

Les logiciels constituant le pack cadastre interactif, qui fonctionne en totale autonomie, sont en outre reliés les uns aux autres au moyen de liens bidirectionnels.

2 Principe de fonctionnement des logiciels.

Le client final dispose d'au minimum une licence de base réseau dite flottante qui peut tout aussi bien, être installée sur un PC isolé. Dans ce cas, cette machine disposera de toutes les données en résident. Le client final peut également faire l'acquisition de licence(s) supplémentaire(s) également flottante(s).

3 Nature des prestations.

Les prestations contenues dans cet abonnement sont les suivantes :

- 3-1 Une livraison chaque année** par commune, des données graphiques (plans cadastraux et photos aériennes) et alphanumériques (données matrice cadastrale) pré intégrées correspondant aux données mises à jour de l'année en cours. Cette livraison sera effectuée par le Syndicat Informatique.
- 3-2 Une assistance téléphonique** effectuée par le Syndicat Informatique auprès de Boris THEVENET.
- 3-3 Une maintenance corrective pour les applications précitées.** En cas de demande particulière, le Syndicat Informatique assurera le lien exclusif avec la société éditrice Environnement Numérique.

3-4 Une maintenance évolutive pour les applications précitées. La maintenance évolutive est limitée exclusivement à l'intégration dans MEDDI des évolutions annuelles des structures de la base de données de la matrice cadastrale. Par essence même, cette prestation n'est mise en œuvre qu'à partir de la période N+1. Tout envoi de version (corrective ou évolutive) sera pris en charge par le Syndicat Informatique après livraison par la société Environnement Numérique.

3-5 Une formation disponible tout au long de l'année. Un calendrier de formations établi sur l'année vous sera envoyé ultérieurement. Ces formations d'une demi-journée auront lieu dans les locaux du Syndicat Informatique. Les dates et inscriptions vous seront communiquées dans le calendrier de formations.

4 Conditions d'acceptation de l'abonnement.

4.1 Durée.

Le présent contrat d'abonnement prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2005. Ces contrats seront renouvelables, par tacite reconduction, à l'issue d'une première période d'1 an et ce par période d'une année indivisible.

4.2 Conditions de facturation.

La facturation du « Pack cadastre interactif » sera consécutive au retour « Bon pour accord » de l'abonnement et fera l'objet d'une facturation annuelle.

4.3 Conditions de résiliation.

L'abonnement est souscrit pour une année civile complète. La résiliation du présent contrat d'abonnement pourra être demandée à tout moment, sous réserve d'un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception, et ne donnera pas lieu à un remboursement au prorata.

CONVENTION POUR MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE SAINTONGE EN 2005

Mr Christian SAUNIER, 14 rue Colbert 17610 CHANIERES, le propriétaire du bateau "Le Bernard Palissy II" qui assure les croisières fluviales a demandé la location de l'Espace Saintonge pour 2 dates en 2005. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les dates proposées, soit les 18 juin et 17 septembre ;
- fixe la location à 300 € par jour, cuisine, vaisselle et lave-vaisselle (hors produits) compris ;
- précise que le nettoyage reste à la charge du locataire ;
- fixe la caution à 500 €;
- fixe la réservation à 150 € par jour (soit 300 € pour les 2 jours).

Par ailleurs, Madame MACHEFERT demande au conseil municipal l'autorisation d'organiser un concert de rock. Après en avoir délibéré, le conseil ne met pas d'opposition à l'organisation de cette manifestation.

RÉUNION SDEER

Monsieur Jacques TARRIT fait le compte rendu de la réunion. Le sujet était l'ouverture à la concurrence de la distribution du courant électrique.

Il sera possible de se fournir auprès d'un concurrent à EDF (La location du compteur reste à payer à EDF). En revanche, si le client veut "retourner" chez EDF, il le pourra mais au tarif "Nouveau client", même si ce client a toujours été client EDF.

RECENSEMENT

Dans le journal "SUD-OUEST" du 12 janvier 2005, chacun a pu lire les résultats du recensement 2004. 84 communes, dont ROUFFIAC ont été recensées. ROUFFIAC présente la 13^{ème} plus grosse progression par rapport au dernier recensement. Les 12 communes qui présentent un pourcentage d'augmentation plus important sont des communes de périphérie de ville (8 autour de La Rochelle, 2 autour de Rochefort, 1 autour de St Jean et 1 autour de Royan). ROUFFIAC a donc connu une progression de 2,8 % avec 384 habitants au 1^{er} janvier 2004.

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

M. Etienne GUÉLIN confirme que la lutte contre les ragondins par carottes empoisonnées était terminée. Deux solutions restent possibles, le piégeage par la brigade de 2 agents rattachée à la Communauté de Communes ou la chasse organisée.

LOGEMENT COMMUNAL

Comme annoncé lors de la dernière réunion de conseil, M. Jacques TARRIT confirme la commande d'un volet roulant.

DÉGÂTS BÂTIMENTS

Monsieur Le Maire confirme la visite de l'expert de notre assurance suite aux dégradations du bloc sanitaire et de la salle des associations dues à la sécheresse. Monsieur l'Expert a pris la décision de convoquer **tous** les intervenants dans la rénovation de la salle. L'affaire sera certainement longue mais cet expert a bon espoir en un règlement positif du problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

C. CHIRON

P. MONNEAU

J. TARRIT

JB CLÉMOT

J. ARNAUD

E. MARTINAUD

E. GUÉLIN

D. MUSSEAU